



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

N° 36
30 juin 2022

Publication du Procès-Verbal

Le Procès-verbal est consultable sur Footclubs dans le menu « organisation » puis « Procès-Verbaux »

Examen des dossiers

Dossier n° 230

Match n° 23697628 Nantes Dervallières Asc – Nantes Saint-Yves Espérance – Seniors D3 Masculin Groupe I du 08.05.2022

La Commission décide :

- De procéder aux versements des frais d'arbitre soit 18,05€
- De prélever ces sommes au débit du club de Nantes Dervallières Asc
- D'amender le club de Nantes Dervallières Asc de la somme de 50 € pour non-paiement des arbitres